Ecole élémentaire La Béouzo
285 chemin de la Béouzo
31 470 Fonsorbes

Procès-verbal du conseil d'école du 1er trimestre 2022 - 2023

Mardi 18 octobre 2022 à 17h30

Présents

Enseignants :

M. BELY et LAIGNES (CP/CE1 a et b)
Mmes LLEDOS, ARNAUD et TACHOIRES (CP/CE1 c, d et e)
Mmes SOYEZ et DUNOUVION (CE2/CM1 a et b)
Mmes BARON, MEYNIER, SERRE, DE CARVALHO, LEFORT (CM1/CM2 a, b, c et e)
Mme DEGUISNE (ULIS)
Mme WURMSER (CP/CE1 b, CE2/CM1 b et CM1/CM2 e)
M. OBIN (CM1/CM2 d)

Mme DUBOCS (directrice)

ALAE :

Mme GIL (Directrice)
Mme CHASTENET (Directrice adjointe)
Mme GRISEL (Coordinatrice enfance ALAE/AESH)

Parents d'élèves :

Mme LAURENT (IDIPA)
Mme MINIAYLO (IDIPA)
Mme PERON (IDIPA)
Mme BERTRAND (IDIPA)

Elues mairie :

Mme LACOSTE (adjointe aux affaires scolaires et CCAS)

Absents excusés :

M. RESPAUD (Inspecteur de l'Education Nationale)
Mme LAURENT (CE1/CE2)

1. Présentations et mouvements équipe

- Equipe enseignante : arrivée de Mme De Carvalho (CM1/CM2 c) enseignante titulaire suite au départ de Mme Teissier. M. Laignes (CP/CE1 b) a été affecté en remplacement de Mme Sacareau, Mme Meynier en tant que complément du temps partiel de Mme Baron, Mme Wurmser en tant que complément des temps partiels de Mmes Sacareau, Dunouvion et Lefort.
  → Nous apprenons ce jour la reprise de Mme Sacareau en CP/CE1b deux jours et demi par semaine. Dans l'intérêt des élèves, Monsieur l'Inspecteur réorganise le complément de la manière suivante : M. Laignes sera en classe les lundi et mardi et Mme Sacareau les mercredi, jeudi et vendredi. Mme Wurmser ne sera plus présente dans cette classe.
- Equipe AESH : 13 AESH travaillent à l'école auprès des enfants en situation de handicap (cinq départs depuis le mois de mai, six arrivées dont quatre à la rentrée et deux en octobre).

2. Elections des représentants des parents d'élèves

- **Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole du 7 octobre 2021**
  La participation est de 352 votants pour 551 inscrits, 38 bulletins nuls, 314 exprimés soit 63,88 % de participation (+16% par rapport à 2021).
  Une seule liste était présentée par l'association IDIPA. Les 13 sièges ont été pourvus avec 5 suppléants.

Liste	Titulaires	Suppléants
IDIPA	1. Magali Laurent	1. Estelle Bertrand
IDIPA	2. Karine Lormont	2. Elodie Deshouillères
IDIPA	3. Laure Baé	3. Alexia Grillon
IDIPA	4. Valérie Murat	4. Blandine Kedjouar
IDIPA	5. Edwige Noulin	5. Sylvia Lousas
IDIPA	6. Karine Otal	6. Sofia El Maamar
IDIPA	7. Blandine Fuzel	
IDIPA	8. Carine Delanoe	
IDIPA	9. Linda Boudjemaa	
IDIPA	10. Lucie Miniaylo	
IDIPA	11. Géraldine Da Silva	
IDIPA	12. Aurélie Lorthe	
IDIPA	13. Hélène Peron	

- **Règlement intérieur du conseil d'école** (*Code de l'éducation Article D. 411-7)*

Le conseil d'école est composé des membres suivants :
1° La directrice de l'école, présidente ;
2° La maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
6° Le délégué départemental de l'éducation nationale.
L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.
Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :
a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.
Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur d'école :
- vote le règlement intérieur lors de la première réunion du conseil d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne avis et suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école
- statue sur la partie pédagogique du projet d'école
- adopte le projet d'école (établi pour 4 ans)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire
- est destinataire du bilan de fin d'année du projet d'école
- est informé sur l'organisation des aides spécialisées
- examine les conditions d'organisation du dialogue lors de la première réunion (réunion de rentrée, rencontres parents-enseignants)

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa présidente, signé par celle-ci puis contresigné par la secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à M. l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription et un exemplaire est adressé à Mme la maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché sur le panneau d'affichage principal école. Une version informatique est publiée sur le blog de l'école.

Dates des prochains conseils d'école : **lundi 13 février et jeudi 14 juin 2023** à 17h30.

3. Effectifs rentrée 2022

En ce moment, dans l'école, **il y a 328 élèves** répartis de la façon suivante :
- 4 classes de CP/CE1 de 23 élèves, 1 classe de CP/CE1 de 24 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 avec 26 élèves,
- 2 classes de CE2/CM1 de 27 et 26 élèves,
- 4 classes de CM1/CM2 de 27 élèves avec 8 CM1 et 19 CM2,
- 1 classe de CM1/CM2 de 25 élèves.

Le dispositif ULIS accueille 13 élèves notifiés par la MDPH.

Cette répartition privilégie les cours doubles. C'est un choix pédagogique, lié aux particularités des élèves accueillis et ayant pour objectif de leur proposer des apprentissages en accord avec leurs besoins.

Cycle 2 : 180 élèves
CP : 55
CE1 : 69
CE2 : 56
Cycle 3 : 148 élèves
CM1 : 81
CM2 : 67

Cela nécessite en classe une adaptation et une organisation spécifique de la part des enseignants. Ce choix a été soutenu par M. l'inspecteur.
Contrairement à ce qui a pu être perçu dans les familles, cette organisation n'a pas été définie pour faciliter la journée des enseignants mais pour permettre l'accès aux apprentissages de tous les élèves.

4. Règlement intérieur de l'école

Cf. règlement intérieur ci-joint.
Modification proposée au vote ce jour :

« *Le goûter de l'après-midi a été repoussé à 16H30 sur le temps péri-scolaire, et non pendant la récréation. Pour le matin, seule une collation de fruits est autorisée. Un enfant qui n'aurait pas pris son petit-déjeuner à la maison pourra le prendre à l'école sur le temps d'ALAE s'il arrive avant 8h30. Sucettes et bonbons ne sont pas autorisés pour les collations à l'école.* »

L'infirmière scolaire interviendra dans l'école auprès des élèves sur ce sujet de l'alimentation.

Pour : 19 – Abstention : 1 – Contre : 1 → ***Voté à 18h18***.

Le règlement intérieur est affiché sur le panneau d'affichage principal et dans l'entrée de l'école. Il est publié sur le blog et l'ENT. Il est décidé d'ajouter un mot dans le cahier de liaison informant de la publication de celui-ci.

Dialogue avec les parents d'élèves : les réunions de rentrée ont eu lieu courant septembre, une partie générale menée par la directrice et ensuite un temps dans les classes avec les enseignant(e)s. Les rencontres parents/enseignant(e)s sont possibles sur rendez-vous.
La directrice a des réunions régulières avec les représentants de parents pour préparer les conseils d'école.

5. Vie de l'école

- **COVID – protocoles sanitaires**
  Rentrée niveau socle. A partir de la troisième semaine d'école, des cas ont été recensés dans les classes et lorsqu'ils étaient connus, les familles ont été informées par mail, comme l'année précédente.
  Actuellement, tous les brassages sont autorisés.

- **Services civiques**
  Nous sommes toujours à la recherche de jeunes qui souhaiteraient faire leur service civique à l'école.
  L'éducation nationale rémunère directement ces 2 personnes, âgées entre 18 et 25 ans.

- **Sécurité**

✓ Exercice <u>évacuation incendie</u> : 2 septembre à 14h pendant le passage de la commission de sécurité qui vérifiait la mise en service suite aux travaux : bon déroulement, des axes d'amélioration – deuxième exercice en mars, les élèves ne seront pas prévenus.

✓ <u>PPMS intrusion</u> 11 octobre 9h45 : simulation de l'arrivée d'un intrus par la porte d'entrée de l'école – bonne réaction des élèves, silence, sur une très courte durée. Mme Dubois coordonatrice sécurité de la mairie était présente. La sirène doit être installée à l'annexe, il faudrait aussi qu'elle puisse être entendue depuis le gymnase.
Un autre exercice de ce type sera proposé sans prévenir ni enseignants ni élèves.
Un PPMS confinement pour risque chimique ou intempérie sera également réalisé le 19 janvier 2023.

✓ <u>Sécurité en cour de récréation</u> : deux récréations par cycle et par cour permettent des récréations à effectif réduit. Ainsi les élèves sont plus sereins en récréation, accidents et conflits sont beaucoup moins nombreux.

- **Enfants à besoins particuliers**

✓ ULIS : 13 élèves
L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de La Béouzo est une Ulis-école TFC (Troubles des Fonctions Cognitives).
L'objectif de l'Ulis est de garantir l'inclusion des élèves porteurs de handicap dans l'école.

- ➔ Les élèves de l'Ulis sont inscrits dans leur classe de référence, classe ordinaire en fonction de leur PPS (projet personnel de scolarisation).
- ➔ Les élèves de l'Ulis font partie de l'effectif de la classe.
- ➔ L'enseignant de la classe ordinaire est référent des élèves de l'Ulis inscrits dans sa classe.
- ➔ La coordonnatrice Ulis organise des situations d'apprentissages spécifiques selon les besoins dans l'unité de regroupement Ulis.
- ➔ Elle travaille en collaboration avec les enseignants pour organiser les temps en classe de référence.
- ➔ Elle est secondée par une AESH-collective qui accompagne les élèves au quotidien dans leur classe ou au sein du dispositif. Suite au départ de Mme Baux-Wagner, c'est Mme Bernard qui exerce cette mission.

Principes de l'inclusion:
Les élèves de l'ULIS participent aux activités proposées au sein de l'école. Les jeunes intègrent, assimilent des **valeurs communes**, **une culture commune** (et pas nécessairement un niveau scolaire) susceptible d'être partagée.
Le projet d'inclusion individuelle est défini dans le temps et révisable tout au long de l'année (augmentation ou diminution des heures de cours). Les enfants bénéficiant du dispositif ULIS sont présents dans leur classe d'appartenance et se rendent en classe ULIS en fonction de leurs besoins.

Un défi pédagogique : bienveillance et exigence
Il s'agit de porter un regard ambitieux sur les potentialités des élèves. Il faut les confronter à des tâches difficiles, stimulantes, qu'ils parviendront à résoudre après un réel travail de réflexion cognitive, avec ou sans aide. Une place importante est accordée, dans le processus d'apprentissage, aux médiations sociales.

- ✓ Accompagnants pour les Elèves en Situation de Handicap : nous avons 13 AESH à l'école, dont une AESH-collective et une AESH partagée avec la maternelle, pour accompagner 33 élèves en situation de handicap. Comme indiqué plus haut, le groupe a été renouvelé pour moitié. Certains élèves nécessitent un accompagnement individualisé, ce sont eux qui ont la priorité. Les élèves qui ont un accompagnement mutualisé bénéficient de moins d'heures dans la semaine.
- ✓ Psychologue de l'éducation nationale : Mme Brigitte Le Guen - **bri.le-guen@ac-toulouse.fr**
  Elle participe aux conseils de cycle avec les enseignants, ce qui permet d'avoir des regards croisés sur les élèves mais aussi aux réunions d'équipes éducatives qui concernent les enfants avec des problématiques particulières. Elle réalise également des bilans psychométriques essentiellement pour travailler les orientations, ou alors pour comprendre plus particulièrement des difficultés d'un élève, toujours avec l'accord des familles. Les parents peuvent contacter la psychologue scolaire s'ils en ressentent le besoin.
- ✓ Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : moment privilégié pour venir en aide aux élèves ayant des difficultés dans leurs apprentissages, ou les accompagner dans leur travail personnel.
  Les mardis, jeudis ou vendredis de 13h30 à 14h05.
- ✓ CLAS : accompagnement municipal de certains élèves pour de l'aide aux devoirs et des activités culturelles. Cette année 8 élèves seront concernés les mardis et vendredis soirs de 16h30 à 18h.
- ✓ PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ils sont établis avec le médecin scolaire, les parents, le personnel de l'ALAE, les enseignants des enfants, sur ordonnance du médecin de l'enfant. Nous avons établi 16 PAI dont 7 pour asthme, 5 pour allergies alimentaires (parfois avec asthme) et 4 autres pathologies.

- **Projet d'école**

- ✓ Elections des délégués des élèves : deux par classe. Un conseil de délégués se réunira à chaque période sur le temps des APC. Toutes les périodes : 24 nov pour le cycle 2 et 17 nov pour le cycle 3.
- ✓ Evaluations CP et CE1 : restitution des résultats, information des familles → les résultats ont été restitués lors de rencontres individuelles famille/enseignants pour les élèves les plus fragiles, pour les autres enfants, les résultats seront transmis très prochainement. Cette année, une enseignante spécialisée nommée par M. l'inspecteur va venir en période 2, deux demi-journées par semaine et un créneau d'APC, pour travailler en co-*éducation* avec l'enseignant avec de petits groupes d'élèves fragiles.
- ✓ Interventions infirmière scolaire : CM2 puberté, CM1 hygiène de vie, actions sur les écrans cf. Parcours Laïque et Citoyen du CD31, CE2 initiation au secourisme et message d'alerte, CP et CE1 hygiène de vie (bien-être, psycho/émotions, sommeil/alimentation, écrans)
- ✓ BCD : quatre classes de CP/CE1 fréquentent avec des parents pour organiser l'emprunt
- ✓ Piscine : CP 3ème trimestre (jeudi) et CM1 2ème trimestre (lundi après-midi) – Aqualudia à Muret, trajets en bus. Des sessions d'agrément vont être proposées aux parents. La prochaine est le 9 décembre. Ces séances de piscine sont toujours assujetties à la présence de parents accompagnateurs et agréés.
- ✓ Vélo : CP/CE1 et CM1/CM2 au printemps
- ✓ Agréments piscine et vélo : merci aux parents qui ont déjà passé l'agrément et qui sont volontaires pour accompagner les classes et ainsi permettre le bon déroulement de l'activité. D'autres sessions d'agrément seront organisées avant l'activité.
- ✓ Projet Art Visuel avec l'archiviste de Fonsorbes : sur l'histoire de Fonsorbes. Travail sur l'évolution du centre ville avec les CE1 et les CE2, avec pour objectif de réaliser un plan en 3D (relief).

  Exposition à la médiathèque les 2, 3 et 4 juin sur la thématique des jardins, où les élèves pourraient être les commissaires de l'exposition.

  En parallèle pour les CP à la médiathèque, séances autour de la thématique des jardins, ateliers créatifs d'avril à juin. Objectif : végétaliser le rdc de la médiathèque.

✓ Sorties réalisées et déjà prévues

➔ Dans le cadre de la programmation de cycle 2 « Questionner le monde » domaine du vivant sur les animaux, toutes les classes de CP, CE1 et CE2 sont allées passer une journée à la ferme des Balances à Seissan dans le Gers.

➔ Ecole et cinéma : les cinq classes de CM1/CM2 sont inscrites à ce dispositif, organisé par Cinéfol 31. Trois films sélectionnés par l'organisation seront projetés au cinéma de Fonsorbes.

Swing 1h27 - 10 novembre	**Pierre et le loup et Loup blanc** 41 min - 10 février	**La jeune fille à l écho** 1h06 - 7 avril
• 9h30 : 3 classes • 14h : 2 classes	• 9h30 : 3 classes • 10h30 : 2 classes	• 9h15 : 3 classes • 10h30 : 2 classes

➔ Ciné-concert à Utopia Tournefeuille le 1er/12 pour les CM1/CM2 b et d : « la petite fille aux allumettes »

✓ Classes transplantées en projet pour cette année scolaire :

➔ Mmes Arnaud et Tachoires (CP/CE1 c et e) organisent une classe transplantée dans l'Aude, cirque et équitation, du 11 au 14 avril 2023. Les familles ont été informées lors des réunions de classe et via les cahiers. Le coût est estimé à 260 € par enfant, la participation famille avoisinera 200€.

➔ Mmes Baron, De Carvalho et Lefort (CM1/CM2 a, c et e) organisent une classe transplantée à Aspet, sport et culture, du 23 au 25 novembre 2022. Les familles ont été informées lors des réunions de classe et via les cahiers. Le coût est estimé à 200 € par enfant, la participation famille avoisinera 120 €.

Afin d'en diminuer le coût, L'école va organiser des évènements tels que la vente de pâtisseries, d'objets fabriqués en classe, de chocolats de Noël. Le restant dû sera financé grâce à la coopérative scolaire.
Un paiement échelonné est accepté. Il faut 2 adultes accompagnateurs par classe (en plus des enseignantes et AESH). La mairie informe que les animateurs peuvent également accompagner les classes transplantées, mais sans rémunération supplémentaire.
Le centre communal d'action sociale de la Mairie peut aider les familles à financer les sorties. L'école a informé les familles afin d'orienter celles en difficulté financière vers le CCAS : la démarche doit être issue des familles (justificatif de QF et courrier de l'école). La participation du CCAS est de 30% ou 60% selon les revenus des familles.

Classes transplantées : l'équipe enseignante en rappelle le caractère facultatif et basé sur le volontariat des enseignants. La constitution du dossier demande d'investissement, d'énergie et de temps ; la sortie en elle-même est délicate (vigilance et responsabilité 24h/24, charge mentale, fatigue,...), elle n'est pas rémunérée. Néanmoins dès qu'un projet de ce type se présente, nous l'encourageons et l'accompagnons.

- **Divers**

✓ Un marché de Noël sera organisé le mardi 13 décembre pour financer les sorties scolaires : ventes d'objets produits dans les classes, vente de pâtisseries, organisation d'une tombola.

✓ Photographe : Il est venu jeudi 13 octobre. Les photos seront en vente prochainement, via une procédure en ligne. Une part des recettes est encaissée par la coopérative scolaire.

✓ Vêtements oubliés dans la cour : exposition la semaine qui précèdera toutes les petites vacances. Les parents d'élèves ont déjà entreposé des vêtements oubliés dans le hall d'entrée de l'école.

6. Bilan coopérative scolaire 2021/22

La coopérative permet de financer les sorties, les spectacles, les achats de livres et de petit matériel ou de jeux éducatifs pour la classe ou l'école (jeux de cour,…).

❖ **Bilan à fin août 2022**

Total dépenses : **17 480, 71 euros**
Achats pour vente : 443,92 (chocolats)
Activités éducatives : 16150,01 *(sorties, classe transplantée, cinéma, matériel de sport, jardinage, prix des incorruptibles, … soit 30 €/enfant/classe + des achats collectifs : abonnements, livres BCD, jeux de cour, classe transplantée)*
Cotisation OCCE : 769,56
Assurance école : 90,75
Frais bancaires : 26,47
Total recettes : **19 184,40 euros**
Photos, chocolats : 3682,40 (dont 2500 photos)
Participation des familles : 12014 (dont 7500 de participation classe découverte)
Subvention mairie : 3488

❖ **Année 2022/2023**

La cotisation auprès des familles est presque terminée.
La coopérative scolaire est gérée par Mme Dubocs (mandataire).

7. Travaux, budget marie

- Travaux réalisés cet été
  Toiture, planches de rive, chéneaux, dalles de faux plafonds, ventilation mécanique centralisée, luminaires et Système de Sécurité Incendie (détecteurs, centrale et déplacement de la porte incendie battante) ont représenté les gros travaux de l'été 2022
  Cheminement piétonnier, accès à l'école vélo/voiture et parking ont été entièrement refaits devant et autour de l'école

- Nouvelles demandes
  - *Harmoniser le volume de la sonnerie récréation : trop fort ou pas assez selon les classes*
  - Installer la pelouse synthétique dans les deux cours de l'école, autour de l'arbre central
  - Réaliser un local-poubelles à proximité du portail des secours : en fonction des normes en vigueur
  - Signaler le parking personnel et le parvis de l'école comme des zones piétonnières et surveillées par les familles (problèmes de circulation libre d'enfants, de familles, de vélos sur le parking du personnel : risque d'accident lors des entrées ou des sorties, voitures du personnel rayées ou abîmées).
  - Poser des bacs à fleurs en béton en remplacement de la murette qui penche (petite cour puis grande cour)
  - Acheter un frigo pour la salle des maîtres, le vieux frigo est en fin de vie
  - Fournir un interphone mobile pour commander le portillon et la porte d'entrée depuis tout endroit dans l'école
  - Installer une alarme PPMS commune et audible dans toute l'école
  - Changer la boîte à lettres
  - Installer le dérouleur de papier dans les toilettes et non à l'entrée : la mairie s'oppose à cette demande
  - Planter un arbre (magnolia ou autre persistant) dans le terre-plein de l'entrée
  - Planter des arbres en zone verte et devant les classes orientées sud

- Entretien régulier de la cour et des parties extérieures (entrée, parvis, containers poubelles)

Budget mairie alloué à l'école

- Fonctionnement : 41,14 € par enfant répartis comme suit : 30 € pour les fournitures, les manuels et le matériel de classe, 11,14 € pour le papier, le photocopieur, le matériel collectif, le matériel de sport et de cour
- Transports : 7,43 € par enfant (piscine CP et CM1)
- Mobilier : 2400 € pour l'achat de mobilier

8. ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'école)

Effectifs : Augmentation du nombre d'enfants cette année
- Matin 110 élèves environ, pic 127
- Midi 278 élèves environ, pic 286
- Soir 140 élèves environ, pic 167

Repas

Pour les enfants d'APC libérés à 13h30, activités jusqu'à 12h50, puis repas. Pour les autres, activités de 12h à 13h ou de 13h à 14h. Flux tendu de 12h à 13h.
Pas de séparation imposée, choix de repas par affinités
Certains enfants oublient d'aller manger, les animateurs vont les chercher

Projets

Participation à Octobre rose : décoration des ronds-points
Médiation (problèmes récurrents, suivis) : accompagnement, suivi, ateliers spécifiques, mises en situation, danse
Pôle parentalité du Muretain
Gaspillage alimentaire : redistribution des restes des repas sur les goûters. Fruits partagés
Eco-gestes : affichages de sensibilisation, mascotte éco-gestes
Solidarité avec Bouchons 31
Noël : traditionnel avec module extérieur
Ateliers sport : jeux coopératifs
Participation à la Semaine de la laïcité
Bibliothèque : utilisée comme une zone d'activité sur le temps d'ALAE, un coin livres est à disposition des enfants dans la salle d'activité
→ pas de télé à l'ALAE

Le Conseil d'Ecole prend fin à 20h.
La directrice, Hélène Dubocs